



# LETTRES

## TRADUITES DU *TIMES*

Sur l'expédition de *Monte-Video*, et l'insurrection de *Fernambouc*.

291  
02.11.2.

---

---

Londres, ce 30 Mai 1817,

**M**onsieur,

J'AI déjà eu l'occasion une fois de m'adresser à vous pour essayer d'éclaircir, par le moyen d'un journal aussi répandu et aussi accrédité que le vôtre, l'opinion publique de ce pays au sujet des causes qui ont nécessité l'expédition Portugaise à Monte-Vidéo. Je me vois malheureusement dans le cas à présent, de vous demander d'accueillir de nouveau cette seconde lettre, qui aura pour objet de discuter la nouvelle qui vient de se répandre d'une insurrection à Fernambouc, nouvelle inattendue et probablement fort exagérée, qui depuis quelques jours occupe presque exclusivement la curiosité du public, et sur laquelle les uns ont aussitôt fondé des spéculations commerciales, les autres se sont empressés de raisonner sans données suffisantes sur le fait, et sans avoir aucune connaissance du Brésil ni de son Gouvernement.

En premier lieu, il convient d'observer que tout ce qu'on sait jusqu'à présent à ce sujet, est exclusivement fondé sur le rapport d'un négociant anglais, arrivé aux Barbades, à bord du navire Rowena, qui seul avoit été exempté de l'embargo mis sur tous les autres vaisseaux qui se trouvoient dans ce port, et qui avoit quitté Fernambouc six jours après celui de l'insurrection. Il est donc évi-

dent qu'on ne pouvoit y savoir encore, à cette époque, ce qui s'étoit passé dans les autres provinces, et d'où l'on eut pu recevoir des communications dans un aussi court espace de temps ! Il est également probable que tout ce que l'on a répandu au sujet des dispositions des habitans même de la province de Fernanibouc, qui de tous côtés accourroient pour soutenir de leurs personnes et de leurs biens le parti des insurgés, doit être grandement exagéré ; car enfin, six jours d'observation ne paroissent pas suffisans pour assurer de l'unanimité des habitans d'une aussi vaste province, quand il s'agit du bouleversement total du Gouvernement qui l'a régie pendant des siècles ! La manière d'exagérer les nouvelles d'une nature un peu extraordinaire, et surtout quand elles viennent d'aussi loin, est trop connue pour qu'on doive facilement s'y laisser tromper ; et surtout si l'on considère que les révolutionnaires de Fernanibouc, auront eu probablement recours à toutes sortes de mensonges pour exalter l'esprit du peuple et le tromper sur leurs forces, sur leurs intentions, et sur leurs griefs contre le Gouvernement. Je citerai comme exemple la fable que l'on a inventée des 150 personnes qui avoient été proscrites par ordre secret de la Cour de Rio-de-Janeiro, et qui devoient être mises à mort sans forme de procès ! Cette fable est si absurde d'elle-même, qu'elle ne mérite pas d'être refutée,

et je suis bien assuré qu'elle ne peut-être crue un seul instant par quiconque a la moindre connoissance, soit du caractère personnel du Souverain du Brésil, soit de l'esprit de son Gouvernement; et que jamais on n'aura pu le soupçonner que du défaut contraire à celui qui supposeroit une semblable cruauté. Cela prouve cependant que les nouvelles répandues par le canal de la Rowena, viennent toutes de première main de la part des insurgés, et que le négociant qui les a rapportées, n'a fait que répéter sans digestion et sans critique les bruits qu'on avoit répandu à Fernambouc pour exciter la populace à la révolte: Enfin, la connoissance même que l'on suppose d'un complot général qui auroit dû éclater le 17 mars dans différentes provinces; et qui par un hasard auroit été anticipé de dix jours à Fernambouc, est en contradiction manifeste avec la nouvelle de cette révolution déjà effectuée, apportée par un bâtimenit qui en est parti le 15, et qui n'a touché à aucun autre port du Brésil.

Une circonstance assez singulière de cette affaire est, que pendant que la Rowena est restée à Fernambouc, après l'établissement de ce Gouvernement provisoire qui prétend former une République sur le modèle de celle des Etats-Unis, dans une province habitée peut-être par 50,000 blancs et par 200,000 nègres et Indiens, que pendant

ces six jours, dis-je, aucune proclamation officielle, aucun acte imprimé de ce Gouvernement n'aït paru ; et je crois que l'on pourroit inférer assez naturellement de cette circonstance, que les insurgés ne sont pas d'accord entre eux sur la marche qu'il leur convient de suivre, ou qu'ils trouvent, comme on doit s'y attendre, de l'opposition de la part des habitans les plus respectables et les plus sensés de leur pays.

L'homme que l'on cite comme ayant été mis à la tête de ce Gouvernement provisoire, est effectivement d'un caractère qui doit offrir peu de garantie à tous les gens raisonnables. Il est connu à Londres de ses compatriotes, pour y avoir terminé ses opérations commerciales par une banqueroute, et quoiqu'on lui suppose cette espèce d'audace et de légèreté qui entraînent ordinairement aux aventures hasardeuses ; on assure que faute de principes, de dignité dans le caractère, et des connaissances mêmes les plus ordinaires, il est absolument incapable de devenir le chef d'une grande entreprise.

Mais quelle seroit donc cette grande entreprise que l'on veut attribuer aux révolutionnaires Brésiliens ? Il n'est pas étonnant que la faction Espagnole qui influe, on ne sait pas trop pourquoi, sur quelques-unes des presses de Londres, et qui se trompe elle-même sur ses véritables intérêts, ait profité de cette occasion pour calomnier de nou-

veau la politique du Gouvernement de Rio-de-Janeiro. Il est assez naturel aussi que les gens qui ne rêvent que malheurs et révoltes, et qui fraternisent par ce motif avec les Insurgés, quel qu'ils soient, de toutes les parties du monde, épanchent leur bile à tort et à travers contre un Gouvernement qu'ils haïssent en qualité de légitime; mais je ne pourrois comprendre, je l'avoue, que les écrivains amis de l'ordre et de la vérité, et qui désirent voir les réformes établies par les Gouvernemens, et non pas les Gouvernemens bouleversés par les novateurs, puissent sans connaissance de cause embrasser le parti de cette soi-disante révolution du Brésil, et surtout croire un seul instant que l'intérêt politique ou commercial de la Grande-Bretagne, peut gagner quelque chose à la chute du trône d'un Souverain Allié qu'elle même a conduit au Brésil.

L'avengement est tel jusqu'à présent sur cette question, que l'on n'a pas réfléchi assez sur la différence totale des principes et des conséquences qu'il y auroit entre la révolution que l'on suppose commencée au Brésil, et celle des Colonies Espagnoles contre leur mère Patrie. J'éviterai la comparaison odieuse, et qui cependant se présente naturellement, entre les principes et la conduite du Gouvernement Portugais et du Gouvernement Espagnol; mais les Américains Espagnols combat-

tent depuis sept ans pour obtenir l'émancipation du joug Colonial que leur imposoit la Métropole, et certes s'il est possible de juger des événemens à venir par l'expérience du passé et par la considération de la tendance naturelle de toutes les Colonies, on peut annoncer sans crainte, que le résultat final de cette lute sera en leur faveur.

Le Brésil, au contraire, a acquis depuis neuf ans toute la plénitude des avantages pour lesquels l'Amérique Espagnole combat, et il est depuis long-temps affranchi de tout ce qui pourroit tenir à l'ancien système des restrictions Coloniales. Les Brésiliens jouissent du commerce et de la communication la plus libre avec toutes les Nations. Leur Souverain réside au milieu d'eux. Ils exercent tous les emplois de leur pays sans aucune distinction de Portugais et de Brésilien, ou plutôt, s'il n'est permis de le dire, l'intérêt Brésilien auroit depuis quelque temps prévalu dans toutes les mesures politiques du Gouvernement de Rio-de-Janeiro; et sans doute, si l'une des deux parties de la monarchie Portugaise pouvoit former des désirs ou des plaintes, aucune personne impartiale n'oseroit dire que c'est le Brésil. Ce n'est donc pas pour l'émancipation que les habitans de Fernambouc peuvent s'insurger, et leur cause ne peut pas, sous ce prétexte, exciter par sympathie l'intérêt des autres

Nations ; examinons s'ils peuvent en alléguer d'autres d'une nature tout aussi libérale.

L'on a cité vaguement comme causes du mécontentement des peuples du Brésil, la jalousie étroite et la tyrannie commerciale exercée par le Gouvernement, ainsi que le défaut de paiement enduré par les troupes, les impôts exorbitans et la conscription rigoureuse qui avoient été établis pour la conquête projetée du Paraguay et du Rio de la Plata. Je cite les termes précis de différens articles qui ont paru dans les journaux anglais ; et j'en appelle sans crainte au témoignage de tous les Portugais ou Etrangers qui ont la moindre connoissance du Brésil, pour attester si ces accusations ne sont pas autant de mensonges.

Par étroite jalousie, je suppose qu'on doit entendre un Gouvernement soupçonneux et tyranique qui gêne la liberté individuelle des individus, qui épie leurs actions et leurs paroles, ou qui commet des injustices criantes ; et certainement à ces traits on ne sauroit reconnoître celui du Brésil. Ce Gouvernement quoique absolu, est plutôt paternel au point d'en être débonaire ; les crimes y restent peut-être trop souvent impunis, mais jamais ( et je dé fie qu'on en cite un seul exemple ) aucun innocent n'a eu à se plaindre de l'injustice du Souverain actuel de ce pays. Partout on y parle avec une liberté qui dégénère plutôt en licence ; la li-

lerté de la presse n'existe pas légalement, mais on y permet la circulation de tous les journaux étrangers et des journaux Portugais, imprimés dans l'étranger et écrits avec une indépendance absolue; la plus complète tolérance religieuse y existe de fait; l'inquisition nulle en Portugal n'a jamais été établie au Brésil, et cela très-certainement sans qu'il ait été besoin de la stipulation à ce sujet du traité d'alliance de 1810 avec la Grande-Bretagne, traité actuellement annulé. On n'accusera pas ce tableau de trop de partialité, si l'on jette les yeux sur l'ouvrage que M. Koster a publié sur la province même de Fernambouc.

La tendance du Gouvernement du Brésil dans tous ses actes, soit intérieurs, soit extérieurs, porte depuis long-temps le sceau de la politique la plus libérale; et enfin, s'il est des réformes et des améliorations dans la législation ou dans l'administration de la monarchie Portugaise, qu'il seroit à souhaiter de voir effectuer, il est de fait au moins que ce Gouvernement n'a pas mérité la haine des peuples, et que l'on ne peut en vouloir au Souverain actuel de la monarchie Portugaise, pour des défauts occasionnés par la rouille du temps dans la machine du Gouvernement, qu'il cherche à perfectionner chaque jour.

La tyrannie commerciale!!! Je le répète, tous les ports du Brésil sont ouverts à toutes les Nations,

les sujets peuvent librement vendre dans leur pays, ou exporter à volonté leurs produits commerciaux. Tous les objets de production ou de manufacture Britannique, *y sont admis sans restriction, moyennant un droit de quinze pour cent sur la valeur.* Les mêmes objets payent de trente-cinq à cinquante pour cent dans les ports Espagnols du Rio de la Plata, qui leur sont ouverts depuis l'insurrection : il est inutile de rien ajouter sur cette accusation de la tyrannie commerciale, et les négocians Anglais qui ont à faire avec le Brésil, savent trop bien à quoi s'en tenir sur ce point.

Le défaut de paiement des troupes peut, à la vérité, avoir eu lieu dans quelques provinces du Brésil ( je l'ignore ); mais il ne peut être général, puisque dans ce pays où l'administration n'est pas encore fondée sur un seul système ; chaque province défraye séparément sa propre garnison. Je suis sûr cependant que les troupes sont régulièrement payées dans la plupart des Etats du Brésil, et que ce mal, s'il a existé quelque part, n'a pu être que momentané et beaucoup moins qu'on veut le supposer. Il est de toute fausseté que les impôts y soient exorbitans, et il n'est pas plus exact qu'une conscription rigoureuse y ait été levée pour la guerre du Rio de la Plata. Il est de notoriété que pas un seul homme, pas un seul

soldat n'a été tiré des provinces du nord du Brésil ( siège de l'insurrection ) pour cette expédition. Les troupes qu'on y a employées se composent de cinq mille hommes qu'on a fait venir d'Europe, et qui appartenant à l'armée de Portugal, reçoivent *exactement leur paye au trésor public de Lisbonne*; et des troupes qui depuis long-temps se trouvoient stationnées sur les frontières du Rio Grande, et qui appartiennent presque toutes à cette province où à celle de Saint Paulo.

On aura peut-être été obligé d'avancer du trésor de Rio - de - Janeiro quelques sommes pour les frais de l'expédition; mais il est à croire qu'elle ne coûtera rien ou très-peu de chose, depuis qu'elle se trouve en pleine possession du territoire de Moute - Vido, et que les douanes seulement de cette ville suffiront pour l'entretenir; enfin, il est complètement faux que cette entreprise généralement approuvée dans le Brésil, ait pu fournir l'occasion et encore moins le prétexte de la révolte.

Quelle autre grande cause de mécontentement pourra-t-on alléguer encore? J'avoue avec vérité, que je n'en connais que deux seules qui aient excité des murmures dans le Brésil. — 1<sup>o</sup>. La faveur trop marquée dont le commerce Anglais jouit dans ce pays depuis le traité de 1810. — 2<sup>o</sup>. Les concessions que le Gouvernement du Brésil a faites au Gouvernement Britanique au sujet de la traite

des Nègres, et les prises continues de bâtimens négriers par les croiseurs Anglais. Je n'examinerai pas ici jusqu'à quel point ces plaintes sont fondées et justes; mais puisque je m'adresse au public Anglais, je suppose qu'il ne les trouvera pas libérales, et qu'elles ne sont pas faites pour exciter sa sympathie en faveur de la cause des insurgés. En vérité, le Gouvernement et le commerce Britannique n'ont rien à gagner par une révolution dans le Brésil et beaucoup à perdre; mais je laisse ce sujet, étranger aux Portugais, pour en revenir à la discussion purement nationale entre le Gouvernement et les Insurgés.

Si le désir d'améliorer la situation de leur pays, de gagner des priviléges et d'assurer leur liberté civile est le but de cette révolution, qui ne peut-être excitée par aucun juste motif de haine contre le Gouvernement, encore moins contre la personne du Souverain, pourquoi les Insurgés n'exposent-ils pas leurs griefs et n'en demandent-ils pas le redressement; sans commencer par l'absurde déclaration de l'indépendance d'une seule province? Comme s'ils étoient assurés du concours de toutes les autres, ou comme s'ils pouvoient désirer ou même espérer de se soutenir isolément! On sait que l'ernambouc est situé au centre de la côte du Brésil, et distant de plus de 1,000 milles de tous les points de la frontière Espagnole. Avec une

population médiocre, sans forces militaires, sans munitions de guerre, privés même des moyens de pourvoir à leur subsistance indépendamment des provinces qui les avoisinent, ces insurgés penseraient-ils pouvoir se soutenir, si tout le Brésil ne suit pas leur exemple? Ou pensent-ils qu'il suivra cet exemple, lorsqu'il n'existe pas dans cette contrée une cause générale de mécontentement?

On a vu de petits pays comme la Suisse, la Hollande, et plus d'une fois le Portugal même se défendre contre des forces majeures, et conquérir à la fin leur indépendance à la pointe de l'épée; mais c'est lorsqu'un sentiment général et unanime contre l'oppression étrangère se fait sentir dans toutes les âmes que de semblables prodiges s'opèrent; dans le Brésil, je le crois et je l'espère, on ne trouvera pas un semblable sentiment. Dans ce pays comme dans tout autre, il existe, sans doute, des mécontentemens plus ou moins justes, mais non fondés sur une cause générale. On est peut-être inécontent d'un Gouverneur dans une province, dans l'autre on aura souffert momentanément de la famine causée par la sécheresse, quelques défauts d'administration se feront sentir d'avantage dans une autre; mais ces malheurs souvent inévitables sont partout partiels, ils n'offrent pas un point de ralliement, ni un mot d'ordre à la révolte; et d'ailleurs le danger d'une insurrection dans un

pays où le nombre des Nègres est à celui de leurs maîtres comme trois est à un, est si grand et si évident, qu'il paroît incroyable que des insensés aient conçu cette idée.

Plusieurs personnes voudroient croire que la révolution des Colonies Espagnoles offrira un point d'appui à celle du Brésil. J'ai déjà prouvé qu'il ne pouvoit exister entre elles une véritable analogie; et sans doute pour ce qui regarde, au moins l'insurrection de Fernambouc, quoique des émissaires Espagnols ayent pu avoir plus ou moins de part à l'exciter, il est sûr, vu la distance immense entre cette province et les possessions Espagnoles, qu'elle ne pourra en recevoir aucun secours, en supposant même que celles-là fussent dans le cas d'en offrir.

En définitif, Monsieur, si la nouvelle de cette révolution, qui sans doute est fort exagérée, se confirme, j'ose espérer qu'elle sera bientôt étouffée. Je désire sincèrement et autant que personne, que les peuples du Brésil et du Portugal jouissent de toute la plénitude raisonnable des droits civils qui peuvent assurer leur bonheur; mais sous le Gouvernement paternel de leur Roi légitime; mais en demandant et en attendant patiemment les améliorations et les réformes qu'il est toujours plus à souhaiter de voir opérées par les Souverains qu'arrachées par les peuples, et surtout

( 16 )

je renonce à tous les avantages qui pourroient me revenir, comme Brésilien ou comme Portugais, de la constitution Républicaine des Etats-Unis, que Messieurs les Révolutionnaires de Fernambouc, blancs ou noirs, ont la bonté de nous promettre.

Permettez-moi, en terminant cette longue lettre, de vous demander encore place dans un autre numéro de votre journal, pour quelques observations au sujet de la pièce officielle que les émissaires du cabinet de Madrid ont jugé à propos de publier sur les affaires du Rio de la Plata : question que le ministère Espagnol paroît se complaire très-fort à discuter devant tous les Tribunaux des Souverains et des journalistes de l'Europe, avant de la terminer sur les lieux mêmes, en essayant de soumettre les Insurgés de Buenos-Ayres.

Londres, ce 30 Mai 1817.

UN BRÉSILIEN établi à Londres.

*Traduction d'une lettre d'un BRÉSILIEN établi  
à Londres, adressée au Rédacteur du Times,  
le 7 Juin 1817.*

\*\*\*\*\*

MONSIEUR,

La bonté que vous avez eue d'insérer dans votre intéressant journal, la lettre que je vous ai adressée sur la révolte qui a éclatée dernièrement à Fernambouc, m'engage à continuer de remplir ma promesse, en vous expliquant les motifs et les détails d'une expédition, qui par l'ignorance des circonstances dont elle est enveloppée, et par l'animosité que le ministère Espagnol a mise dans ses notes, d'abord aux cabinets alliés, et ensuite par son appel au tribunal de l'opinion publique, ont donné occasion aux conjectures fausses et nombreuses, et aux invectives peu fondées dont la presse Anglaise a retenti quelques jours. Cependant je m'appliquerai moins à résuter ces diatribes, qu'à expliquer la question elle-même, qui par son importance mérite une discussion sérieuse. J'espère pouvoir mettre au grand jour le mystère dont elle a été enveloppée jusqu'à présent; et alors je laisserai au public à former son opinion

sur les contestations qui se sont élevées entre les Cours d'Espagne et de Portugal, d'après l'exposition des faits bien certifiés, et la production des documents authentiques sur lesquels il pourra porter son jugement.

Pourtant, je ne pourrai guère me flatter de trouver des juges impartiaux dans quelques-uns de vos confrères journalistes, et encore moins prévoir un changement dans leur langage, même après la conviction de leur jugement. Ces écrivains ont sans doute des raisons puissantes pour persister dans leurs accusations contre la Cour du Brésil; circonstance singulière, embarrassante même pour ceux qui voudront leur répondre; c'est qu'ils regardent cette affaire non-seulement sous un point de vue bien différent, mais tout à fait contradictoire. Les uns blâment le Gouvernement du Brésil d'avoir prêté du secours aux Insurgés; les autres lui font un crime d'avoir cherché à arrêter les progrès de l'insurrection. Les deux accusations sont également destituées de fondement. Le fait est, que le Gouvernement du Brésil voyant le pays qui environne ses propres possessions en proie à toutes les calamités d'une révolution et d'une guerre civile, a fait ce que voudroit faire tout homme sensé, qui, voyant le feu à la maison de son voisin, sacriferoit une

partie de sa propriété, et prendroit toutes les précautions pour empêcher que les progrès de l'incendie n'atteignissent son habitation. Comment une telle conduite pourroit-elle être blâmée avec raison? A quel droit le maître d'une maison en flammes s'en offenseroit-il, quand il se trouve à une trop grande distance, ou trop occupé pour pouvoir y porter secours? Pourtant telles sont exactement la position et la conduite du Roi de Portugal, sur lesquelles portent les plaintes de la Cour de Madrid, et que les autres Cours de l'Europe ont paru préjuger défavorablement, précisément parce qu'elles n'ont pas encore acquis une connoissance suffisante de la cause.

Comme il est impossible de prévoir toutes les combinaisons des événemens futurs, je ne saurois prédire avec certitude le résultat de l'expédition au Rio de la Plata, quoique l'occupation de ce pays ait été effectuée sans difficulté par les troupes Portugaises, qui ont été accueillies à bras ouverts, et même invitées par la voix publique de la majorité de ses habitans. Mais je sais positivement que les principes qui ont conduit à prendre cette mesure, sont, quoiqu'on en puisse dire, justes et politiques, et qu'elle n'a point été inspirée ni par un esprit d'imprudence, ni dictée par une aveugle ambition.

Ceux qui prétendent que la révolte de Fernambouc, qui est arrivée à 1,200 milles de distance, a été excitée par l'exemple de l'insurrection de l'Amérique Espagnole, doivent convenir que le Gouvernement du Brésil a eu au moins raison de craindre le contact de l'insurrection avec les provinces frontières; et quel que soit le résultat, ils ne sauroient blâmer toutes les mesures qu'il avoit prises, et qui étoient en son pouvoir pour l'en éloigner. A l'égard du mécontentement que cette guerre cause au peuple du Brésil, ainsi que les mesures opprassives, les nouvelles taxes, et autres motifs de plainte qu'on prétend y avoir donné lieu, j'ai déjà repoussé ces inculpations dans ma dernière lettre; et pour m'épargner la peine assez inutile d'y revenir encore, je déclare de nouveau qu'elles sont fausses, et je défie qu'on puisse me prouver qu'elles sont fondées. La guerre dont on nous menace de la part de la Junta de Buenos-Ayres, n'est selon moi pas à craindre; à tout prendre, il vaut mieux réprimer l'insurrection d'Artigas et de Rondeau, sur leur propre territoire, que de les attendre sur celui du Brésil; ce dernier pays étant déjà infecté par ces insurgés, l'auroit été chaque jour d'avantage, à proportion que l'esprit d'insurrection auroit acquis plus d'audace et de plus grandes ressources.

Maintenant j'arrive au document officiel qui par son importance, et le rang qu'y tiennent les Puissances Européennes qui l'ont signé, doit sans doute avoir un grand poids dans l'opinion de tous ceux qui s'occupent de cette discussion : premièrement je prendrai sur moi de dire, que le journal qui le premier a publié ce document, *l'a fait sans autorisation, et même sans que le Ministre Britannique en fut instruit*, par conséquent toutes les réflexions qui l'ont accompagné, étoient dictées par le cabinet de Madrid ( de qui on a obtenu la communication de cette pièce ) et le journaliste lui-même, dans cette circonstance, n'est certainement pas l'organe du Gouvernement Britannique, comme on le croiroit dans d'autres occasions. Le crédit que les articles de ce papier acquièrent sur l'esprit des lecteurs, lorsqu'il passe pour être ministériel, m'a décidé en premier lieu à commencer ma réponse par cette explication, et je suis persuadé que le *Courier*, si ces lignes tombent sous ses yeux, ne contredira pas les deux assertions que j'ai soulignées, et la conclusion que j'en ai tirée. Il est pénible pour un Portugais de voir une espèce de coalition générale parmi les journaux Anglais, pour déprécier, avec ou sans connaissance de cause, tout ce qui a rapport au

Portugal et au Brésil, et au point même de placer leur intérêt en opposition avec les avantages politiques et commerciaux de la Grande-Bretagne. Quelque contradictoire que soit le principe qu'ils alléguent, la conclusion est toujours la même, et aussitôt qu'une occasion s'offre de censurer le Gouvernement Portugais, ils sont tous d'accord. D'où peut naître cette sorte de prédilection pour l'Espagne qui leur refuse tout, même la reconnaissance, et leur haine contre le Portugal, l'ancien Allié de la Grande-Bretagne, à qui on ne sauroit rien reprocher, si ce n'est d'avoir poussé la complaisance jusqu'à l'excès?

Mais je reviens à la note que les Ministres des Puissances Alliées ont adressée à la Cour du Brésil; et je peux démontrer que le contenu même de cette note prouve, qu'elle a été écrite pour satisfaire aux plaintes de l'Espagne, et avant que le Gouvernement du Brésil (qui ignoroit probablement le bruit que cette affaire feroit sans sujet en Europe) eût donné aucune explication des motifs qui les avoient occasionnées, ainsi que les intentions qui avoient fait entreprendre cette expédition. Cette explication qui n'a point eu lieu alors sera donnée maintenant. Elle a été présentée par la Cour du Brésil, *avant qu'elle pût avoir aucun soupçon de*

*la médiation demandée par l'Espagne et acceptée par les cinq Puissances ; elle a été donnée officiellement et par écrit, par les Ministres de Portugal accrédités auprès de ces Puissances ; et, si nous en pouvons juger par l'impression favorable qu'elle a produit dans les cabinets qui l'ont reçue, il y a toute raison de croire que cette affaire à laquelle on a essayé de donner une apparence si terrible, finira probablement à la satisfaction mutuelle de l'Espagne et du Portugal. Telle est en peu de mots la situation de cette affaire. Je voudrois pour vous mettre entièrement au fait, pouvoir vous transcrire la note que le Ministre de Portugal à Londres a adressée à lord Castelreagh, laquelle renferme au long l'explication dont il est ici question. Il paroît cependant que l'usage de publier dans les papiers publics les documents officiels, n'a jamais lieu que lorsque les négociations sont rompues, et les manifestes ne paroissent que suivis de la guerre. Pendant le cours des négociations, ces publications ne peuvent qu'être désapprouvées par tout homme de bon sens ; et je ne me rappelle aucun autre exemple semblable à celui des Ministres Espagnols, en publiant une note avant même qu'elle fût arrivée à sa destination. Je me bornerai par cette raison à examiner le contenu de ce document sans l'insérer tout au long.*

Dès l'instant que la révolution des Colonies Espagnoles du Rio de la Plata éclata, Sa Majesté Très-Fidèle en prévit les fatales conséquences, elle sentit depuis la nécessité de les prévenir, et pour cette raison, malgré l'épuisement de ses finances produit par ses efforts dans la guerre de l'Europe pour le bien général, Sa Majesté très-Fidèle se trouva forcée en 1811 d'envoyer un détachement de troupes sur le territoire Espagnol situé entre l'Uruguay et le Rio de la Plata. Cette entreprise eût produit alors un résultat également avantageux pour les deux couronnes d'Espagne et de Portugal, si le général Elio, gouverneur de Monte-Vidéo, n'avoit pas, sans en prévenir le général Portugais, quoiqu'il l'eût lui-même engagé à l'assister, conclu une convention avec le Gouvernement de Buenos-Ayres.

Cette convention du gouverneur Espagnol avec la Junta de Buenos-Ayres, devoit paroître une garantie de sûreté pour cette place et le territoire de Monte-Vidéo, desquels dépend celle de la frontière Brésilienne; Sa Majesté Très-Fidèle se décida à conclure un armistice avec ladite Junta, et à rappeler ses troupes. Cet armistice daté du 26 mai 1812, a été négocié conformément à l'avis du Ministre Anglais à la Cour de Rio-de-Janeiro;

mais pas sous la garantie ou médiation de la Grande-Bretagne, comme on l'a affirmé à tort.

En outre, on doit observer que c'étoit simplement un armistice, et point un traité ou une convention, comme on a encore plus faussement prétendu ; et enfin il ne faudroit pas oublier que cet armistice a été signé avec la Junta de Buenos-Ayres, lorsque Monte-Vidéo étoit encore sous la domination de la Mère-Patrie, et que l'expédition qui a eu lieu dernièrement au Rio de la Plata n'étoit pas destinée à attaquer Buenos-Ayres, ni par conséquent à rompre l'armistice, mais seulement à occuper ce même territoire de Monte-Vidéo qui en 1812 étoit encore sous la domination Espagnol, et qui en 1816 n'étoit point uni à Buenos-Ayres, mais étoit gouverné despotiquement par un individu nommé *Artigas* qui, de son autorité privée, s'étoit emparé du pouvoir souverain.

Sa Majesté Très-Fidèle n'a pas été long-temps à apercevoir la position désavantageuse où cet armistice l'avoit placée. Monte-Vidéo étant tombé dans les mains des Insurgés, ils commencèrent à infester les frontières du Brésil, et à engager les Indiens et les Nègres à la révolte ; et pendant que S. M. se sentit ainsi contrainte à tolérer ces agressions, elle apprit que des spéculateurs étrangers étoient an-

més du désir d'introduire des armes et des munitions militaires dans les ports du Rio de la Plata, et que les révolutionnaires avoient acquis une consistance alarmante.

Lorsque S. M. Catholique a été rétablie sur le trône, on devoit présumer qu'un de ses premiers soins auroit été de pacifier ses possessions en Amérique, et de réunir à la Mère patrie les provinces insurgées de la Plata; et S. M. Très-Fidèle avoit tout sujet de croire qu'on avoit cet objet en vue, et qu'il pouvoit être effectué, quand elle apprit les préparatifs qu'on faisoit à Cadix d'une expédition sous les ordres du général Morillo. Cette persuasion prit encore plus de consistance dans son esprit, lorsque le Ministre d'Espagne se fut adressé officiellement à la Cour de Rio-Janeiro, pour demander que l'expédition fut admise dans les ports du Brésil, et qu'elle y fût fournie des provisions dont elle auroit besoin. S. M. Très-Fidèle saisit l'occasion de témoigner son adhésion aux intérêts de l'Espagne, et l'Ambassadeur de Portugal à Madrid, par une note officielle, instruisit le ministère Espagnol, que l'expédition seroit non-seulement reçue dans les ports du Brésil, mais que les Gouverneurs des provinces Maritimes, particulièrement celoi de Sainte-Catherine, recevroient des ordres pour lui fournir des

provisions en abondance. Il ajouta qu'en conséquence des mesures que la Cour d'Espagne avoit en vue, S. M. Très-Fidèle prenoit la résolution d'ordonner que quatre ou cinq mille hommes de ses troupes d'Europe, fussent employées au Brésil, conformément au système de défense adopté, et à coopérer en cas de nécessité avec l'expédition Espagnole. La Cour du Brésil non contente d'annoncer cette démarche à la Cour d'Espagne, communiqua aussi cette résolution au Ministère Britannique; et l'Ambassadeur Portugais à Londres lui adressa à cet effet une note officielle le 24 mai 1815.

Peu de temps après qu'on eût adopté ces mesures, le Gouvernement du Brésil apprit avec étonnement, que l'expédition sous les ordres du général Morillo avoit reçue une destination entièrement différente de celle qui avoit été annoncée officiellement, sans alléguer aucune explication des raisons qui avoient donné lieu à s'écarter d'un plan qui avoit été formé du consentement mutuel des deux Gouvernemens. Un manque de convenance ( pour ne pas le qualifier d'autre nom ) si inusité, ne pouvoit manquer de déplaire à la Cour du Brésil, et la convainquit à la fin, que la sûreté de ses possessions qui avoit déjà été compromise par le

préparatifs qui avoient été faits pour recevoir l'expédition Espagnole, ne devoit pas plus long-temps être laissée à la merci de continuels délais, dûs à l'inexplicable versatilité du Ministère Espagnol. La Cour du Brésil sentit l'impérieuse nécessité de se fier seulement à ses propres forces, et de prendre des précautions immédiates pour la sûreté de ses frontières, dont la difficulté de la défense augmenteroit à mesure qu'on négligeroit les moyens de l'assurer.

Dans ce moment-là, le danger devint plus menaçant, car le Gouvernement de Buenos-Ayres venoit de reconnoître l'indépendance des provinces orientales du Rio de la Plata. *Artigas*, dont le caractère remuant et audacieux inspiroit les plus vives alarmes, venoit de prendre possession sans aucune élection du commandement suprême de ce pays.

Aussitôt qu'on eut connoissance à Rio-Janeiro que ce chef venoit de commettre des déprédatiōns sur les frontières du Brésil, qu'il rassembloit des troupes pour envahir la province de Saint-Pedro au midi, qu'il distribuoit des proclamations pour exciter les habitans des sept Missions à la révolte; et tous ces projets hostiles ayant été prouvés par des documents authentiques que le Gouvernement Brésilien a dans sa possession, S. M. Très-Fidèle ne

pouvoit plus hésiter sur le parti qu'il y avoit à prendre, et elle se décida à envoyer un corps de troupes dans le pays situé entre l'Uruguay et le Rio de la Plata, à prendre possession militairement des bords de ce fleuve, à poursuivre les troupes d'*Artigas*, pour les dissiper, ou au moins les forcer d'évacuer les provinces limitrophes du Brésil. Cette mesure en même temps naturelle et nécessaire dans la situation où se trouvoient les affaires du Brésil, a cependant excité le ressentiment de la Cour de Madrid qui sembloit avoir oublié, que c'étoit elle qui avoit compromis le Brésil avec les Insurgés; et, malgré les assurances officielles qui avoient été données des intentions joyales de S. M. Très-Fidèle, elle a jugée à propos d'adresser, par son chargé d'Affaires à Rio-Janeiro, une note datée du 8 novembre 1816, protestant contre l'entrée des troupes Portugaises sur les territoires Espagnols. Cette protestation inadmissible, comme il doit le paroître, a été repoussée de la manière qu'elle méritoit de l'être, car le Ministère Espagnol peut sans nul doute laisser tant qu'il lui plaira l'insurrection de ses Colonies se consolider; mais n'a aucun droit d'empêcher un état, ou Gouvernement étranger, de prendre des mesures de défenses contre ces mêmes insurgés,

qu'il ne peut , ou ne veut point réduire à l'obéissance.

De son côté le Gouvernement de Buenos-Ayres a , par une lettre officielle , demandé une explication au général Lecor , sur la marche des troupes Portugaises , et on lui a répondu par l'assurance que l'expédition portugaise étoit seulement destinée à occuper le territoire oriental du Rio de la Plata ; qu'on avoit agi ainsi , parce que l'anarchie à laquelle ce département étoit exposé , rendoit cette mesure indispensable pour la sûreté du Brésil ; que S. M. Très-Fidèle n'avoit aucune vue de conquête , et n'avoit nulle intention de passer les limites de ce territoire.

Voilà les séries des faits , telles qu'elles sont trouvé expliquées dans une note de l'Ambassadeur Portugais à Londres , adressée à lord Castelreagh , datée du 17 mai 1817. Il joint à cette exposition l'assurance officielle , que le Roi son maître ne prétend disputer à la Cour de Madrid , aucun de ses droits sur le territoire de Monte-Vidéo ; que cependant il s'étoit trouvé dans la nécessité d'en prendre possession militairement , tant que la contestation entre les Colonies Espagnoles sur la Plata et la Mère Patrie , ne seroit point terminée d'une manière ou d'autre ; parce que dans ce cas seulement , ce

pays pouvoit être évacué sans tomber encore dans un état de trouble civil, qui pourroit compromettre la sûreté des possessions Portugaises qui l'avoisinent. L'Ambassadeur donna en outre une assurance formelle, que malgré les anciennes disputes qui n'étoient pas encore terminées, sur les limites des possessions des Portugais et des Espagnols dans cette partie de l'Amérique, et malgré les justes mécontentemens que le Portugal avoit contre l'Espagne sur bien des sujets, et particulièrement à cause d'Olivença, que cette puissance gardoit contre la décision solennelle de tous les Souverains de l'Europe assemblés au Congrès de Vienne. S. M. Très-Fidèle ne prétendoit pas occuper Monte-Vidéo comme une garantie de ses justes prétentions.

Le Ministre de Portugal termina cette note avec l'assurance que sa Cour étoit entièrement disposée à en venir à une explication amicale avec la Cour de Madrid sur tous les points qui fornoient le sujet des anciennes et récentes discussions.

Tels sont, Monsieur, les contenus des docu-mens officiels que j'ai maintenant sous les yeux, et le public pourra décider si les explications et les déclarations du Gouvernement du Brésil n'ont pas précédé le désir que les Puissances Alliées ont

annoncé dans leur note au Marquis d'Agniar, attendu qu'un tel document signé à Londres par le Ministre de Portugal, daté du 19 mai, en conséquence des instructions reçues de Rio-Janeiro, ne pouvoit être considéré se référant à la note que les Plénipotentiaires des cinq Puissances ont signée à Paris le 16 mars.

Après ces explications vous pouvez facilement voir, que l'affaire dont il est question, peut se terminer à la satisfaction des parties, par le moyen de négociations entre ceux que cela intéresse immédiatement; que la médiation offerte par les Puissances Alliées, laquelle sera sans doute acceptée par la Cour du Brésil, contribuera à faciliter cet arrangement; qu'elle produira l'effet d'arrêter le ressentiment précipité de l'Espagne, et de prévenir toute possibilité d'une guerre en Europe, entre le Portugal et l'Espagne; événement, qui, s'il avoit lieu, plongeroit les deux Puissances dans des malheurs innombrables, et peut-être rallumeroit en Europe ce feu du désordre général qui n'est pas encore éteint.

La note adressée par les Plénipotentiaires assemblés à Paris au Ministère de Rio-Janeiro, a été inspirée par une politique libérale, et dictée par les intentions les plus bienveillantes; mais elle auroit

paroît inutile, et très-probablement n'auroit jamais été écrite, si les puissances Alliées avoient reçu plutôt les explications qui leur ont été adressées depuis; et certainement on doit regretter que ces révélations de la part du cabinet du Brésil ayent été retardées; en premier lieu par la distance qui exige un temps considérable pour communiquer avec ce pays, et peut-être en second lieu, par un sentiment de déplaisir de la conduite du Ministère Espagnol, lequel a été justement senti à Rio-Janeiro, mais qui devra toujours être subordonné aux raisons d'état, dans les affaires de cette importance, lorsqu'il s'agit du sort et du repos des Nations.

De son côté le Ministère Espagnol paroît avoir commis une grande faute en sonnant le tocsin ( si je puis m'exprimer ainsi ) dans toute l'Europe, en se plaignant d'une agression qui n'auroit pas été commise ni contre le droit, ni de fait; car les protestations réitérées de la Cour du Brésil auroient dû l'avoir convaincu, que l'expédition aux rives de la Plata n'auroit point pour objet de *violenter les droits* que S. M. Catholique conserve sur ce territoire: et en effet les Insurgés de Monte-Vidéo sont loin d'être les sujets de l'Espagne, ils sont ses ennemis, aussi bien que ceux du Portugal. Peut-être le Ministre

qui dirigea le cabinet de Madrid dans le temps que l'affaire commençoit à attirer l'attention, étoit-il charmé d'avoir une occasion d'exagérer et d'altérer les circonstances, dans l'espoir chimérique que les Puissances auxquelles il s'étoit adressé seroient trompées par ses clamours, de manière à faciliter une invasion en Portugal; ce qui est vivement désiré comme une indemnité pour la perte presque irréparable de ses Colonies en Amérique. Cette supposition acquiert plus de probabilité, lorsqu'on considère que ce Ministre, qui (à la grande satisfaction de toute l'Espagne) a été depuis éloigné du timon des affaires, avoit poussé sa haine contre la Cour du Brésil, au point de proposer que les Infantes de Portugal, à leur arrivée en Espagne, fussent enfermées dans un couvent, ou renvoyées au Brésil, et cette démarche étoit conseillée pour venger une offense supposée, au sujet de laquelle on n'avoit jamais demandé une explication directe par écrit à la Cour de Rio-Janeiro. Heureusement la sagesse de S. M. Catholique rejeta avec mépris une proposition aussi indigne.

Soyez persuadé, Monsieur, que l'explication que je viens de donner de cette affaire est aussi sincère qu'authentique; et qu'elle finira sans cet éclat, qu'on avoit eu l'imprudence d'essayer de lui

donner , car les Puissances médiairices sont trop clairvoyantes pour ne pas s'apercevoir que l'Espagne elle - même est trop sage pour ne pas être convaincue que la Cour du Brésil a adopté le seul moyen qu'elle pouvoit suivre , et que l'évacuation immédiate du territoire de Monte-Vidéo , n'auroit eu d'autre effet que celui de le livrer aux insurgés ; et qu'en le remettant à l'Espagne ( qui n'a point de troupes prêtes pour le protéger ) cela mèneroit à des conséquences qui ne peuvent être évitées que par le séjour temporaire des forces Portugaises.

Vous pouvez être également persuadé que cette expédition n'a pas occasionné la révolte de Fernambouc , qui probablement sera terminée au moment où je vous adresse cette longue lettre ; et que loin d'avoir excité cette insurrection au Brésil , ce Royaume devra à cette démarche , d'avoir échappé aux malheurs dont il étoit menacé par la proximité trop immédiate des Provinces insurgées de l'Espagne.

*Je suis Monsieur, ect.*

Un BRÉSILIEN établi à Londres.



*A l'Editeur du 'Times.*



MONSIEUR ,

Quoique je soit accoutumé à lire avec patience , et plus souvent avec indifférence les articles du *Morning Chronicle* , contre le cabinet du Brésil , pourtant les circonstances actuelles , et la multiplicité des accusations que le *Morning Chronicle* d'aujourd'hui renferme contre ce cabinet , m'ont engagé à prendre la résolution de résuter autant qu'il est nécessaire , la fausseté de la majeure partie de sa politique , et d'en effacer ces couleurs qu'un Jacobinisme a tâché de lui donner avec autant de malice que de mauvaise foi.

Je ne m'arrêterai pas sur l'état du Brésil avant l'émigration de la Cour du Portugal , car avant cette époque le système Colonial y dominoit. Je m'abstiendrai pareillement de discuter sur le caractère des Brésiliens , je me contenterai de prouver la fausseté des imputations suivantes.

Il est vrai qu'au Brésil , comme dans plusieurs autres pays de l'Europe , il existoit ce que l'Editeur du *Chronicle* affecte de ne pouvoir définir , c'est

l'*Aposentadoria* ( privilége de logement dans les maisons particulières ) qu'il appelle *Aposamiento* : mais il est vrai aussi , que ce privilége n'y a été exercé d'une manière sensible , que lorsqu'à l'arrivée subite à Rio-de-Janeiro d'un nombre de personnes équivalant à la sixième partie de la population de cette ville , l'on ne pouvoit laisser tant de monde sans abri ; et par conséquent on a dû incommoder les habitans en les logeant chez eux.

Le Tribunal de *Consciencia* ( quoiqu'en disc cet écrivain ) n'a rien à démêler avec la religion ; c'est une Cour à laquelle est seulement confié la police des Ordres de Chevalerie , sans contrôler nullement les consciences des individus : plut au ciel qu'elle eût autant de pouvoir à exercer sur elles , qu'en a dans ce pays-ci la société instituée pour réprimer le vice.

A l'égard de la liberté de la presse , je voudrois que l'auteur pût me montrer un seul journal étranger ou Portugais qui ne circule pas librement dans tout le pays ; quoique plusieurs des dernières publications arrivées d'Angleterre soient remplies de libelles , non-seulement elles n'ont pas été défendues dans ce royaume , mais on y a souscrit publiquement chez les libraires.

Il est faux de dire qu'on ait suspendu le paiement de la dette publique au Brésil. On avait adopté cette mesure, il est vrai, en Portugal à l'époque de la restauration pour soutenir les énormes dépenses de la guerre, mais seulement la dixième partie de la somme dont cet auteur parle, et rien de plus. On ne doit point s'étonner qu'au Brésil, aussi bien que dans tous les autres pays, il ait été nécessaire de lever quelques impôts; pour conserver le tout il falloit bien en sacrifier une partie.

Il semble que l'auteur de cet article ne puisse être un Anglais, puisqu'il se plaint des grandes dépenses indispensables dans l'administration de la justice; certainement il n'y a point de comparaison avec celles qui se payent en Angleterre.

L'usage en Angleterre est de baisser la main du Roi, comme dans les Etats du Portugal c'est celui de descendre de sa voiture ou de son cheval, en rencontrant Sa Majesté: et je ne pense pas que les habitans de Rio-de-Janeiro croiront payer trop cher par cette déférence, le bonheur de posséder leur Souverain au milieu d'eux.

Enfin, il est très-aisé de répondre à ces rapports du mécontentement des Brésiliens, en renvoyant

( 59 )

les lecteurs aux lettres reçues dans cette ville de toutes les parties de ce Continent, qui donnent uniformément des détails de l'enthousiasme et du patriotisme que tous les habitans ont manifesté dans cette occasion en faveur de la cause Royale.

Londres, le 11 Juin 1817.

*Un de vos constans Lecteurs.*

---

De l'Imprimerie de BOSSANGE, rue de Tournon, n° 6.

